



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1997/L.4/Add.43
16 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE
LA COORDINATION
Trente-septième session
9 juin-3 juillet 1997
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur : Mme Sharon BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)

Additif

RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (point 6)

Coordination des cadres de politique générale et de programmation
en vue de l'instauration d'une coopération pour le développement
plus efficace

1. À sa 5e séance, le 11 juin 1997, le Comité a examiné le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé "Coordination des cadres de politique générale et de programmation en vue de l'instauration d'une coopération pour le développement plus efficace" (A/51/636-E/1996/104) et les observations du Comité administratif de coordination sur ce rapport (A/52/115-E/1997/47). Le rapport a été présenté au Comité du programme et de la coordination par son auteur, M. Sumihiro Kuyama.

Examen de la question

2. Certaines délégations ont remercié le CCI de l'excellente qualité de l'étude qu'il avait préparée et ont dit qu'il s'agissait d'un document d'analyse de très grande tenue et d'une contribution précieuse et opportune au processus de restructuration actuellement en cours dans les domaines économiques, sociaux et les domaines connexes de l'activité des organismes des Nations Unies. Elles ont également indiqué qu'elles souscrivaient à toutes les recommandations qui y figuraient.

3. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance de la coordination, en particulier au niveau national. À cet égard, une délégation a indiqué que la question de savoir comment "combler l'absence de quantité par la qualité" en matière de coopération pour le développement était devenue de plus

en plus importante. Un certain nombre de délégations ont fait expressément référence à la multiplicité actuelle des cadres de politique générale et de programmation liés à la coopération pour le développement et confirmé que cette multiplicité avait des répercussions négatives, comme indiqué aux paragraphes 13 et 17 du rapport. Une délégation a mis en question le rôle de coordination du Comité du programme et de la coordination en faisant observer que ce rôle devrait être réservé au Conseil économique et social lui-même. D'autres délégations ont réaffirmé l'importance du rôle du Comité dans le domaine de la coordination. Par ailleurs, une délégation a estimé qu'il y aurait lieu d'envisager d'examiner les rapports du CCI dans les délais voulus afin d'éviter que des débats répétitifs ne se tiennent sur des sujets voisins. Plusieurs délégations ont relevé des divergences entre le CCI et le Comité administratif de coordination sur certaines questions, comme en témoignent le rapport et les observations du Comité administratif de coordination à son sujet. Outre les observations de caractère général, des délégations ont fait des observations précises sur un certain nombre de recommandations figurant dans le rapport. Plusieurs délégations ont estimé qu'à l'avenir, les observations du Comité administratif de coordination sur les rapports du CCI devraient être présentées dans de meilleurs délais.

4. Recommandation 1. Une délégation a déclaré soutenir résolument la recommandation 1, qui fait écho au débat en cours à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale.

5. Recommandation 2. Une délégation a indiqué que cette recommandation pourrait être renforcée en ajoutant une référence au rôle que doivent jouer les États Membres (donateurs) aussi bien que les gouvernements des pays hôtes.

6. Recommandation 4. Tout en appuyant en principe la proposition contenue dans cette recommandation, une délégation a proposé d'entendre les vues du Programme des Nations Unies pour le développement sur l'idée consistant à mettre en place une banque de données au Bureau du coordonnateur résident.

7. Recommandation 6. Une délégation a estimé que la modalité de la coordination régionale devrait tenir compte de la situation existant dans chaque région; une autre délégation a demandé que l'on précise le rôle qui pourrait être joué par les commissions régionales.

8. Recommandation 7. Une délégation a estimé que l'orientation générale de cette recommandation pourrait être examinée dans l'optique de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale en date du 24 mai 1996.

Conclusions et recommandations

9. Le Comité a généralement approuvé le rapport et fait siennes toutes les recommandations qui y figurent, en tenant compte des opinions exprimées lors du débat. Le Comité a également proposé d'apporter la modification suivante à la recommandation 2 :

Il a proposé d'ajouter, à la fin de la recommandation 2, une nouvelle phrase ainsi libellée : "Les États Membres (donateurs et gouvernements des pays hôtes) devraient faciliter ce processus".

10. Le Comité a décidé de soumettre au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, pour examen et suite à donner, le rapport du CCI ainsi que les observations du Comité administratif de coordination le concernant.
